



Renault Lardy



Renault Lardy

Pour le retrait de la loi Travail

**Informons-nous, exprimons
notre solidarité, manifestons !**

Pour tenter d'arrêter les grèves et d'en limiter l'extension, le gouvernement essaie de les circonscrire à des revendications sectorielles et fait de nombreuses concessions (contrôleurs aériens, cheminots de la SNCF, routiers,...). Mais, pour l'instant, cette stratégie ne fait que démontrer sa fébrilité et, au contraire, les potentialités du mouvement. Une collecte de solidarité a été lancée pour soutenir tous les salariés en grève reconductible contre la loi El Khomri, vous pouvez y participer ce midi.

Pour que la loi Travail soit retirée, il ne suffira cependant pas de grèves par procuration. Il faudra que le mouvement s'élargisse dans tous les lieux de travail.

Dans cet objectif, nous proposons que le plus grand nombre de salariés du site puisse s'informer sur la loi Travail avec une conférence d'un avocat spécialiste du droit du travail ce mardi 7 juin à 12h15.

Conférence de Me Sofiane Hakiki au CTL

avocat au barreau de Paris, chargé d'enseignement en droit du travail à l'Univ. Paris 1
Panthéon-Sorbonne

Demain Mardi 7 Juin à 12h15 – devant les locaux syndicaux

Et dès maintenant, nous lançons les inscriptions pour faire de la manifestation nationale du 14 Juin à Paris un événement marquant (appel de la CGT-Solidaires-FO-FSU-UNEF-FIDL-UNL).

La CGT et SUD appellent les salariés à faire grève mardi 14 Juin 2016 (appel couvrant la journée) pour le retrait de la loi Travail en participant à la :

Manifestation Nationale à Paris

Mardi 14 Juin - Départ 13h Place d'Italie

RDV devant le CE de Lardy à 11h15

Inscription au car en bas de la cantine dès aujourd'hui (Participation 5 euros)

« Diviser pour mieux régner... »

La grève reconductible se poursuit dans les raffineries, dans les ports, dans les centrales nucléaires et maintenant également chez les cheminots. Le gouvernement multiplie les concessions sectorielles pour tenter de les stopper. En pleine négociation sur la législation du travail spécifique à la SNCF, le gouvernement a même mis de côté le PDG G. Pépy, qui lui espérait imposer des mesures de flexibilité pour augmenter la productivité. Ces concessions ne concernant cependant que la SNCF et pas l'ensemble de la

branche du transport ferroviaire en cours de création avec l'ouverture à la concurrence, les cheminots poursuivent la grève en faisant le lien entre leurs revendications et la loi Travail.

Le gouvernement essaie également d'éviter l'extension de ces grèves en faisant des concessions aux contrôleurs aériens qui menaçaient de faire grève contre les baisses d'effectifs le week-end dernier ou aux enseignants en promettant une augmentation pour les professeurs des écoles.

Cette stratégie de division montre sa fébrilité et nous indique la marche à suivre : il faut soutenir ces grèves et les étendre ! Pour les soutenir, nous proposons dès maintenant de participer à une collecte nationale de solidarité avec les travailleurs en grève reconductible contre la loi Travail.

Pour cela, participez à la collecte à la descente de la cantine ou versez un don en ligne à l'adresse ci-contre.



Connaître la loi Travail pour mieux comprendre ses enjeux

Depuis la première version de la loi, le texte a subi quelques modifications, suite aux premières mobilisations puis lors du passage en première lecture à l'Assemblée. Cela a conduit certains commentateurs, qui n'ont pas pris la peine de lire les textes, de dire que la loi aurait été « *vidée de sa substance* ». Le patronat a lui aussi fait un peu de cinéma pour faire croire que le projet ne lui plaisait finalement plus beaucoup. Mais dès qu'il a été question de discuter de l'article 2 (qui grave dans le marbre l'inversion de la hiérarchie des normes, c'est-à-dire la possibilité de déroger au code du travail et aux conventions collectives par un simple accord d'entreprise), P. Gattaz a tombé le masque en déclarant qu'il n'était pas « *question de toucher à la loi et surtout pas de toucher à l'article 2* ».

Mais tout cela a pu entraîner des confusions, nous avons tous besoin de faire le point avec un spécialiste du droit du travail. C'est pour cette raison que nous avons invité Sofiane Hakiki, avocat au barreau de Paris, pour une conférence qui permettra :

- D'informer sur les évolutions du projet de loi
- De discuter des conséquences chez Renault ou chez les prestataires si cette loi était appliquée.

Nous invitons tous les salariés, qu'ils soient Renault ou prestataires, à assister à cette conférence et à venir poser leurs questions. Pour les salariés sous-traitants, cela permettra également de s'informer sur les modalités de grève.

Et, parce qu'il ne suffira pas d'apporter notre solidarité ou de nous informer, parce que le retrait de la loi nécessite notre implication à tous dans la lutte, nous ouvrons les inscriptions pour la manifestation nationale à Paris le mardi 14 juin dès aujourd'hui.

La CGT et SUD appellent les salariés à faire grève mardi 14 Juin 2016 (appel couvrant la journée) pour le retrait de la loi Travail en participant à la :

Manifestation Nationale à Paris

Mardi 14 Juin - Départ 13h Place d'Italie

RDV devant le CE de Lardy à 11h15

Inscription au car en bas de la cantine dès aujourd'hui (Participation 5 euros)